

vue dans les procès-verbaux du comité. Le mot "incompatibilité" aurait dû être utilisé au lieu "d'inconséquence". N'importe quel membre de ce comité reconnaîtra, je pense, que je n'ai pas employé le mot "inconséquence". Ce que je veux dire, c'est que j'ai été étonné d'entendre une personne qui a déjà été un sympathisant libéral comme il l'a déclaré en cette Chambre, un ancien membre de notre parti,...

**M. Graftey:** Je n'arriverai jamais à l'oublier.

**M. Benidickson:** ...dire pareille chose. Nous avons pensé un moment, lorsqu'il était près de nous et qu'il pouvait recevoir de temps à autre un souffle frais venu de notre coin, qu'il ne dégènerait pas aussi vite que ses propos de l'autre soir l'indiquent. Je trouve qu'un trait typique de tous les torys est leur respect exagéré envers les banquiers. Mais vous ne sauriez imaginer, monsieur le président, comme un jeune tory, enfant terrible ou non, peut vraiment s'incliner devant le banquier de toutes nos banques et accuser de grossièreté tous ceux qui, par leur interrogatoire, osent mettre en doute un seul instant les vues de si hauts personnages. Quiconque a le moindre égard pour les droits parlementaires, qu'ils s'exercent en comité ou autrement, partagera la déception que j'éprouve en constatant que certains des jeunes éléments de ce nouveau gouvernement qui nourrissent de pareilles idées ne s'en tiennent pas aux conceptions que le ministre des Finances se faisait des droits parlementaires quand il était le critique de l'opposition. Je trouve vraiment déplorable pareille évolution quand je pense qu'un député comme celui dont je viens de parler éprouve une telle révérence pour un banquier qu'il n'admette pas qu'un comité parlementaire puisse l'interroger sur certains aspects de son activité.

L'honorable député de Brome-Missisquoi a demandé quels renseignements avaient été refusés au comité? Je vais répondre à sa question. J'ai déjà parlé des renseignements que le comité aurait pu obtenir du comité consultatif sur l'assurance-chômage et je ne me répéterai pas. Ce qui m'a étonné tout au long du débat, c'est que chacun se trouve une raison de ne pas avoir fait témoigner les membres du comité consultatif, surtout les représentants du milieu ouvrier au sein de ce comité, en prétextant qu'ils ne font plus partie du comité consultatif. Nous savons que ces membres ont dû résigner leurs fonctions parce qu'ils ont perdu confiance dans le gouvernement qui les avait nommés. Il reste quand même que le comité des relations industrielles aurait dû interroger ces gens au sujet de la décision prise par eux, non pas après leur

[M. Benidickson.]

démission mais avant, et au sujet des renseignements et des connaissances qu'ils possédaient avant de démissionner, lorsqu'ils ont averti le gouvernement qu'il n'était pas à propos de mettre en vigueur les dispositions présentées dans le bill à l'étude, qu'il fallait plutôt augmenter la contribution du gouvernement, parce que ce plan d'assurance-chômage est, à maints égards, un programme de bien-être social et qu'il s'agit d'une espèce de dépense du gouvernement, laquelle ne devrait pas être prélevée de ceux qui participent de façon permanente à ce programme.

Il est une question que je veux faire consigner au hansard, surtout pour la gouverne des jeunes députés dont je m'attendais qu'ils se préoccupent des droits du Parlement. Je demanderai à l'honorable député de Brome-Missisquoi de bien vouloir consulter l'article 20 de la loi sur l'assurance-chômage. Je veux lui demander si, après réflexion, il juge valable, qu'il siège du côté de l'opposition ou du côté du gouvernement, ce qu'il a dit au comité des relations industrielles au sujet de la grossièreté envers un témoin, même de cette importance?

**M. Graftey:** Vous avez été impoli envers tous les témoins.

**M. Benidickson:** L'honorable député dit-il que j'ai été impoli envers tous les témoins?

**M. Graftey:** Non, je retire cette parole.

**M. Benidickson:** L'honorable député se montre très juste à mon égard. D'autre part, pour ce qui est de l'article 20 de la loi sur l'assurance-chômage, laquelle désigne comme membres du comité d'investissements certains fonctionnaires publics, l'honorable député est-il d'avis que, s'il était plus tard dans l'opposition et faisait partie d'un comité à titre de membre de l'opposition, cela lui enlèverait le droit de demander à un témoin devant un comité établi par le Parlement combien de fois le comité d'investissements s'est réuni au cours d'une année financière?

Je n'ai jamais rien entendu de plus scandaleux. Je ne sache pas qu'une majorité se soit jamais autant servi de sa force pour étouffer l'examen d'un comité chargé de veiller sur une caisse théoriquement riche de 490 millions. Chacun dit maintenant que l'enquête se désintéressait des obligations d'au moins deux des membres dudit comité qui découlaient de leurs autres fonctions. Par exemple, nous n'avons pas cherché à interroger le gouverneur de la Banque du Canada sur ses fonctions de gouverneur. Nous ne l'interrogeons que sur ses obligations envers le Parlement, qui a demandé, qui a exigé qu'il soit l'un des trois membres formant le comité d'investissements.